Certifié Conforme

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS 2NR			Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	5 Impasse du Clos Chante Perdrix	43000	LE PUY-EN-VELAY	
SIRET	9 3 7 5 2 7 9 9 2 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	14	Durée de l'exercice précédent *		

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	19 600	042	19 600
	Total I (5)		044	19 600	048	19 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	3 020	074	3 020
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	189	086	189
	Total II		096	3 209	098	3 209
	Total général (I + II)		110	22 809	112	22 809

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-8 191
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-7 191
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	30 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	30 000
	Total général (I + II + III)	180	22 809

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	26 219
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS 2NR — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
	services *			217	218
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises)*					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :	- immobilier :.....)			242 — 8 191
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243	)	244
Rémunérations du personnel*					250
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	)	252
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	)	254
Dotations aux dépréciations					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)					264 — 8 191

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 — -8 191
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310 — -8 191
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	314 — 8 191

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993			

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354 — 8 191
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

010918 - SAS 2NR

Du 06/11/2024 au 31/12/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 22 809,26 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -8 190,74 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 06/11/2024 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

010918 - SAS 2NR

Du 06/11/2024 au 31/12/2025

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			19 600,00
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL			19 600,00
	TOTAL GENERAL			19 600,00

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			19 600,00	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL			19 600,00	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

010918 - SAS 2NR

Du 06/11/2024 au 31/12/2025

TOTAL GENERAL	19 600,00

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

010918 - SAS 2NR

Du 06/11/2024 au 31/12/2025

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prets et avances consentis par la societe et non encore rembourses (7) (9)	Montant des cautions et avals donnes par la societe (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
MCV OFFICE & CHR - 0 IMPASSE DE CLUNY 43000 LE PUY-EN-VELAY - 912013182	5 000,00	82 017,00	49,00	19 600,00	19 600,00			1 170 796,00	111 940,00	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

2NR
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Impasse du clos Chante Perdrix - 43000 LE PUY EN VELAY
937 527 992 RCS LE PUY EN VELAY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -8 190,74 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice ..... -8 190,74 €

*En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à -8 190.74 €.

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

